



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Le Préfet de l'Allier

Moulins, le

## **Contournement Nord-Ouest de Vichy**

### **Compte-rendu de réunion du Comité de pilotage du 15 mars 2012**

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion d'installation du comité de pilotage et rappelle les enjeux de ce projet structurant et majeur pour la desserte et le développement du territoire de l'agglomération vichyssoise.

Le comité constitue une structure de dialogue et d'échange qu'il était nécessaire de mettre en place afin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à la construction du projet.

Cette instance a vocation à se réunir 2 fois par an ou plus, ou dans un périmètre plus restreint en fonction de l'avancement des phases d'étude.

La DREAL Auvergne, maître d'ouvrage de l'opération présente (diaporama joint en annexe) le contexte de l'opération, les caractéristiques du projet, les études en cours, le calendrier des études et procédures à engager jusqu'à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A l'issue de la présentation, différentes interventions sont faites.

M. DENIZOT, vice-président du Conseil Général rappelle la complémentarité des différents projets routiers qui vont structurer une desserte cohérente de l'agglomération. Il exprime à la fois ses regrets sur le décalage des différentes opérations et la non prise en compte dans les études en cours de la desserte nord.

M. le Préfet partage l'objectif pertinent d'un aménagement complet. Il rappelle cependant que la réalisation d'études sans perspective de programmation de travaux pourrait conduire à devoir recommencer toutes les procédures. Il est préférable d'avancer résolument dans des conditions de calendrier optimales.

La prise en compte de la requalification de la zone Manhurin située à proximité immédiate du projet routier est souhaitable.

M. le Préfet confirme que ce site et son positionnement géographique sont effectivement stratégiques. Il souhaite que les services de l'État soient associés le plus tôt possible aux réflexions et études qui pourront être engagées.

Préfecture de l'Allier  
Rue Michel de l'Hospital – BP 1649  
03016 MOULINS cedex  
Tél. 04.70.48.30.00 - Fax 04.70.20.57.72

M. DENIZOT évoque le calendrier des études qui doit autant que possible être optimisé. Il cite en particulier les délais entre l'identification des variantes et le choix de la variante.

La DREAL précise que cette phase comprend en particulier une concertation publique nécessaire à l'expression des avis des usagers et riverains. L'élaboration d'un dossier avec une analyse multicritères des variantes sera mis à disposition du public.

M. FERRIER, vice-président de la Chambre d'Agriculture précise qu'il est souhaitable de bien identifier et prendre en compte les impacts sur les espaces et activités agricoles. Il souligne que cette étape avant le choix de la variante est primordiale et demande un temps d'études suffisant.

M. MINARD, vice-président de la communauté d'agglomération Vichy-Val d'Allier, précise que le SCOT devrait être approuvé au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Monsieur le Préfet demande à la DDT d'être vigilante dans le suivi du dossier du SCOT pour assurer une bonne mise en lien avec le projet de contournement nord ouest.

A l'observation faite sur les aspects de dessertes ferroviaires, en particulier LGV, qui n'ont pas été évoqués dans la présentation de l'opération, M. VANLAER, directeur de la DREAL répond que le risque d'interférence est faible. La décision de RFF suite au débat public doit intervenir en juin.

M. CHANAUD, président honoraire de la Fédération Allier Nature souhaite avoir des précisions sur les procédures CNPN évoquées dans la présentation.

M. POUCHELLE du bureau d'études EGIS précise que même si les investigations faune flore viennent de commencer, il est fort probable, compte-tenu des enjeux environnementaux du secteur d'étude, que cette procédure sera menée. Les espèces et habitats concernés seront précisément connus au fur et à mesure des inventaires terrain.

Mme PETILLAT, maire de CHARMEIL souligne que l'aspect humain et les impacts sur l'environnement et la santé semblent avoir été oubliés.

M. le Préfet répond que l'impact sur le milieu humain ne sera pas oublié, ni sous-évalué. Il précise que les procédures liées à l'environnement s'inscrivent dans un cadre législatif et réglementaire.

Les associations CEN Allier et Allier Nature rappellent qu'il s'agit de préserver un patrimoine dont l'homme hérite. Il ne faut pas qu'une décision impactante ou inadaptée aille à l'encontre de cet objectif.

M. le Préfet remercie les participants et précise qu'un compte-rendu de la réunion et une copie du diaporama de présentation seront adressés aux participants et aux membres du comité excusés.

Il précise que la prochaine réunion du comité de pilotage sera programmée au 2<sup>ème</sup> semestre 2012.

**Jean-Luc MARX**